

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle



du 28 Juin 2014

PROCÈS VERBAL



1. SOMMAIRE

2. Formalités.....	3
Objet.....	3
Présence.....	3
Président, scrutateurs et secrétaire.....	3
Mise à disposition des documents.....	3
Ordre du Jour.....	4
3. Déroulé de la matinée.....	4
4. Projet de résolutions.....	4
1ère Résolution – Procès Verbal de l'AG 2013.....	4
2ème Résolution – Modification du siège social	5
3ème Résolution – Comptes Annuels, Rapport de Gestion et Quitus.....	5
4ème Résolution – Affectation des bénéfices.....	5
5ème Résolution – Approbation du rapport spécial	6
6ème Résolution – Élections d'administrateurs	6
7ème Résolution – Création du groupe Inter-CA du Réseau Enercoop :.....	7
8ème Résolution – Pouvoirs au porteur :.....	7



2. FORMALITÉS

Objet

L'an deux mille quatorze, le samedi 28 juin à neuf heures trente,

Les sociétaires de la coopérative d'intérêt collectif ENERCOOP Languedoc-Roussillon, immatriculée au RCS de Montpellier sous le n°532 532 702, dont le siège social est situé au Pole entrepreneurial REALIS 710 rue Favre de Saint-Castor, CS 17406, 34184 MONTPELLIER CEDEX 4, se sont réunis à l'Hôtel de la coopération au 55 rue saint Cléophas à Montpellier, en assemblée générale ordinaire.

Présence

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Feuilles de présence : www.enercoop-languedoc.fr/AG/AGO2014/Feuille%20d'émargement%201.pdf

www.enercoop-languedoc.fr/AG/AGO2014/Feuille%20d'émargement2.pdf

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les scrutateurs membres du conseil d'administration, permet de constater que les sociétaires présents ou représentés possèdent plus de 25% des droits de vote (100 votants sur 400 sociétaires).

Liste de pouvoirs apportés : www.enercoop-languedoc.fr/AG/AGO2014/Pouvoirs%20apportés%20le%2028%20juin%202014..pdf

Liste des sociétaires admis au vote :

personnes morales : <http://enercoop-languedoc.fr/ag/2013-06-01%20AGO/Liste%20soci%C3%A9taires%20personnes%20morales.pdf>

Personnes physiques : <http://enercoop-languedoc.fr/ag/2013-06-01%20AGO/Liste%20soci%C3%A9taires%20personnes%20physiques.pdf>

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer.

Président, scrutateurs et secrétaire

Monsieur Yves-Alain LIENARD préside la séance en sa qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration.

Sont désignés comme scrutateurs :

Madame Sibylle JANNEKEYN

Monsieur Jean-Pierre FORSTER

Monsieur German YRAVEDRA comme Secrétaire

Mise à disposition des documents

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des sociétaires:

[les lettres de convocation](#)

[la feuille de présence à l'assemblée,](#)

les pouvoirs des sociétaires représentés,

le [rapport de gestion du Conseil d'Administration](#) sur l'exercice écoulé,

les [rapport](#) et le [rapport spécial](#) du commissaire aux comptes,

le texte des [résolutions](#) proposées à l'assemblée,



Ordre du Jour

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du PV de l'AG de transformation du 24 avril 2012

Rapport du conseil d'administration,

Rapport du commissaire aux comptes,

Approbation du bilan, compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31/12/12,

Quitus au conseil d'administration de l'exécution de son mandat,

Affectation du résultat,

Pouvoirs pour dépôt et publicité,

3. DÉROULÉ DE LA MATINÉE

La présentation donnée lors de l'AG est disponible ici : http://prezi.com/xdhjx5kx_ea/ ainsi que le [programme complet](#)

Le président de séance tient à remercier l'ensemble des sociétaires présents, ainsi que l'URSCOP LR pour la mise à disposition de l'Hôtel de la Coopération permettant la bonne tenue de l'Assemblée Générale.

Rapport sur la vie coopérative par Yves Alain Lienard, avec notamment le renouvellement du conseil d'administration et la présentation des candidatures

Présentation du rapport d'activité 2013 :

Simon Cossus pour les faits marquants et le pôle services et formation

German Yravedra pour le pôle fournisseur

Guillaume Marcenac pour le pôle production

Présentation des comptes par Simon Cossus et des rapports du commissaire aux comptes (Florence Gabriel)

Présentation des Résolutions par Yves-Alain Lienard

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

Mise au vote des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le vote a lieu a bulletin secret pendant l'heure du déjeuner et est clôturé vers 14h.

Un repas convivial tiré du sac est partagé entre les sociétaires et leur permet de mieux faire connaissance des différents projets en cours ainsi que des nouveaux sociétaires et membres de Conseil d'Administration.

Le président de séance communique les résultats des votes, et le président clôture l'Assemblée Générale.

4. RÉOLUTIONS MISES AU VOTE

1ère Résolution – Procès Verbal de l'AG 2013

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du Procès Verbal de la précédente Assemblée Générale du 1er juin 2013, approuve le PV d'AG.

Cette résolution permet aux sociétaires de confirmer ou de revenir sur les choix ayant été faits lors de la dernière Assemblée Générale.



Votes : 121 OUI + 2 ABSTENTIONS (dont 2 consommateurs)

Cette résolution est acceptée.

2ème Résolution – Modification du siège social

Le siège social de l'entreprise a été déplacé suite au déménagement dans la pépinière de la Région « Réalis ». Il ne s'agit pas de modifications nécessitant une Assemblée Générale Extraordinaire.

- article 5, changement de siège social « 371, avenue du Marché Gare 34070 MONTPELLIER » est remplacé par « Pôle entrepreneurial REALIS 710 Rue Favre de Saint Castor CS 17406 34184 MONTPELLIER Cedex 4 »

Cette résolution permet aux sociétaires de valider le déplacement du siège social dans les nouveaux locaux de la coopérative.

Votes : 123 OUI

Cette résolution est acceptée à l'unanimité.

3ème Résolution – Comptes Annuels, Rapport de Gestion et Quitus

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, faisant ressortir un bénéfice de 1 581€.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2013.

Cette résolution permet aux sociétaires de renouveler leur confiance dans le conseil d'administration et dans l'équipe de direction en validant le travail effectué lors de l'exercice passé.

Votations : 120 OUI + 1 Abstention (dont 1 partenaire)

Cette résolution est acceptée.

4ème Résolution – Affectation des bénéfices

L'assemblée, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté l'existence de bénéfices au titre de l'exercice considéré, décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter ce bénéfice, soit 1 580,58€ comme suit :

- réserve légale 237,08€
- réserve statutaire impartageable : 671,75€
- report à nouveau : 671,75€

Elle constate que les capitaux propres de la société sont supérieurs à la moitié du capital social, selon les dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce.

cette résolution permet de placer les bénéfices réalisés au cours de l'exercice 2013 en dotation des réserves légales et statutaires et au compte de report à nouveau pour consolider les fonds propres.

Votations : 123 OUI

Cette résolution est acceptée.

5ème Résolution – Approbation du rapport et rapport spécial

Concernant le rapport et rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce.



L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce constate qu'une convention nouvelle est intervenue au cours de l'exercice 2013. L'assemblée générale approuve cette convention réglementée.

Cette résolution vise à approuver les prestations entre la coopérative et les membres de son conseil d'administration. Il s'agit ici de respecter la réglementation, notamment les points de transparence et d'éventuels conflits d'intérêts pouvant apparaître.

Votations : 123 OUI

Cette résolution est acceptée.

Le commissaire au compte fait part d'un oubli dans son rapport, concernant le contrat de travail de Guillaume Marcenac. Cette convention fera l'objet d'une approbation lors de la prochaine AG.

6ème Résolution – Élections d'administrateurs

L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, conformément aux statuts et au tirage au sort ayant eu lieu lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 septembre 2012 constate la sortie de plusieurs administrateurs :

collège B ; salariés : Guillaume MARCENAC

collège C ; consommateurs et personnes soutiens : Francis DABONNEVILLE ; Bruno HERAIL

collège D ; producteurs : Sibylle JANNEKEYN

collège E ; des partenaires et organismes d'appui : Frédéric BOEUF

Constatant que plusieurs sièges d'administrateurs sont vacants elle procède à l'élection en choisissant parmi les candidats suivants

Sont candidats à l'élection du CA :

Collège B ; salariés : German YRAVEDRA

Collège C ; consommateurs et personnes soutiens : Bruno HERAIL ; Hervé GOTTY ; Pierre-Yves BARBIER

collège D ; producteurs : Sibylle JANNEKEYN

collège E ; des partenaires et organismes d'appui : IZUBA énergie, représentée par Eduardo SERODIO

L'assemblée générale désigne les nouveaux administrateurs ou renouvelle ceux dont le mandat est arrivé à échéance. Il y a 5 à 6 sièges à pourvoir pour cette année.

Votations par candidat :

Bruno HERAIL : 120 OUI + 3 Abstentions (dont 3 consommateurs)

Hervé GOTTY : 123 OUI

Pierre-Yves BARBIER : 122 OUI + 1 abstention (dont 1 partenaire)

Sibylle JANNEKEYN : 123 OUI

IZUBA Énergie : 123 OUI

German YRAVEDRA : 123 OUI

Cette résolution est acceptée.

7ème Résolution – Création du groupe Inter-CA du Réseau Enercoop :

L'essaimage et la création de coopératives locales sont inscrits au cœur du projet Enercoop, afin de créer des circuits courts et d'encourager une vie coopérative florissante au sein de structures à taille humaine.



À ce jour, 7 coopératives régionales ont vu le jour ; elles adhèrent pleinement aux valeurs et aux objectifs du réseau Enercoop. Néanmoins, tous leurs sociétaires ne sont pas systématiquement sociétaires d'Enercoop National (et vice-versa), les liens juridiques formels entre les structures sont encore faibles.

Un modèle de gouvernance doit être construit afin de permettre à terme à un plus grand nombre de coopératives de rejoindre le réseau sur la base de principes communs et de règles claires de représentation et de mutualisation.

Le Groupe Inter-CA, constitué de deux représentants de chaque structure, est une ébauche informelle de ce qui pourra être à l'avenir une assemblée des Enercoops de France. L'existence de cet espace de rencontres et de discussions régulières entre les structures a déjà permis une transmission de savoir entre les régions, une appropriation par tous des différents volets du projet Enercoop, mais aussi une conscience partagée des particularités, des attentes et des initiatives de chaque Enercoop régional.

D'ici un an, le Groupe Inter-CA prévoit de finaliser le travail préparatoire sur les chartes (charte globale et chartes métiers) du réseau, ainsi que sur quelques priorités en matière de réforme de la gouvernance, pour les soumettre aux assemblées générales 2015. Une proposition globale de nouvelle gouvernance du réseau doit ensuite être soumise aux sociétaires l'année suivante.

Les sociétaires réunis en assemblée générale actent la création du Groupe Inter-CA de toutes les structures Enercoop de France. Ils mandatent leur CA pour les représenter au sein de ce groupe et participer à l'élaboration, au cours des deux prochaines années, du modèle de gouvernance du réseau Enercoop. Le CA informera en retour régulièrement les sociétaires des travaux, notamment à l'occasion des assemblées générales, et s'efforcera de promouvoir un large débat et d'associer l'ensemble des sociétaires aux choix déterminants pour les grandes orientations du réseau.

Votations : 122 OUI + 1 Abstention (dont 1 consommateur)

Cette résolution est acceptée.

8ème Résolution – Pouvoirs au porteur :

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Après l'assemblée générale, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et l'annexe) doivent être déposés auprès du greffe du Tribunal de commerce, accompagnés du texte des résolutions adoptées lors de l'assemblée. De plus, les résolutions désignant les administrateurs doivent faire l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales et d'un dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Votations : 121 OUI + 2 Abstentions (dont 2 consommateurs)

Cette résolution est acceptée.

5. SIGNATURES

Le président de séance
Yves-Alain LIENARD

Le Directeur Général
Simon COSSUS

